



Bilan carbone 2025

Introduction

La Coopérative Isigny Sainte-Mère établit annuellement son bilan des émissions de gaz à effet de serre (communément appelé « bilan carbone ») selon plusieurs référentiels, notamment le référentiel international GHG Protocol. Le bilan carbone calcule, en une seule unité – la tCO₂e, qui se lit « tonnes de CO₂ équivalent » –, les émissions des sept gaz à effet de serre suivants :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Le méthane (CH₄) ;
- Le protoxyde d'azote (N₂O) ;
- Les gaz fluorés HFC, PFC, NF₃ et SF₆.

Résultats

En 2025, le bilan carbone s'élevait à 486 714 tCO₂e selon le GHG Protocol, soit :

- 735 tCO₂e / M€ de chiffre d'affaires ;
- 418 tCO₂e / salarié(e) ;
- 5,31 tCO₂e / tonne de produit.

Depuis 2022, le bilan carbone de la Coopérative a baissé :

- de 5 % en absolu ;
- de 12 % en ratio monétaire.

L'engagement de la coopérative est de baisser de 30 % ses émissions en ratio monétaire en 2030 par rapport à 2022.

Répartition du bilan carbone selon les scopes

Le bilan carbone se découpe en trois scopes (« étendues » en anglais), qui recourent des périmètres différents :

- Scope 1 : **émissions directes** (gaz, gazole, fluides frigorigènes, action du penicillium, fret interne et véhicules de service) ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, soit **l'électricité** ;
- Scope 3 : **autres émissions indirectes**.

Tableau 1 : Bilan carbone de la Coopérative Isigny Sainte-Mère en 2025 selon le GHG Protocol location-based

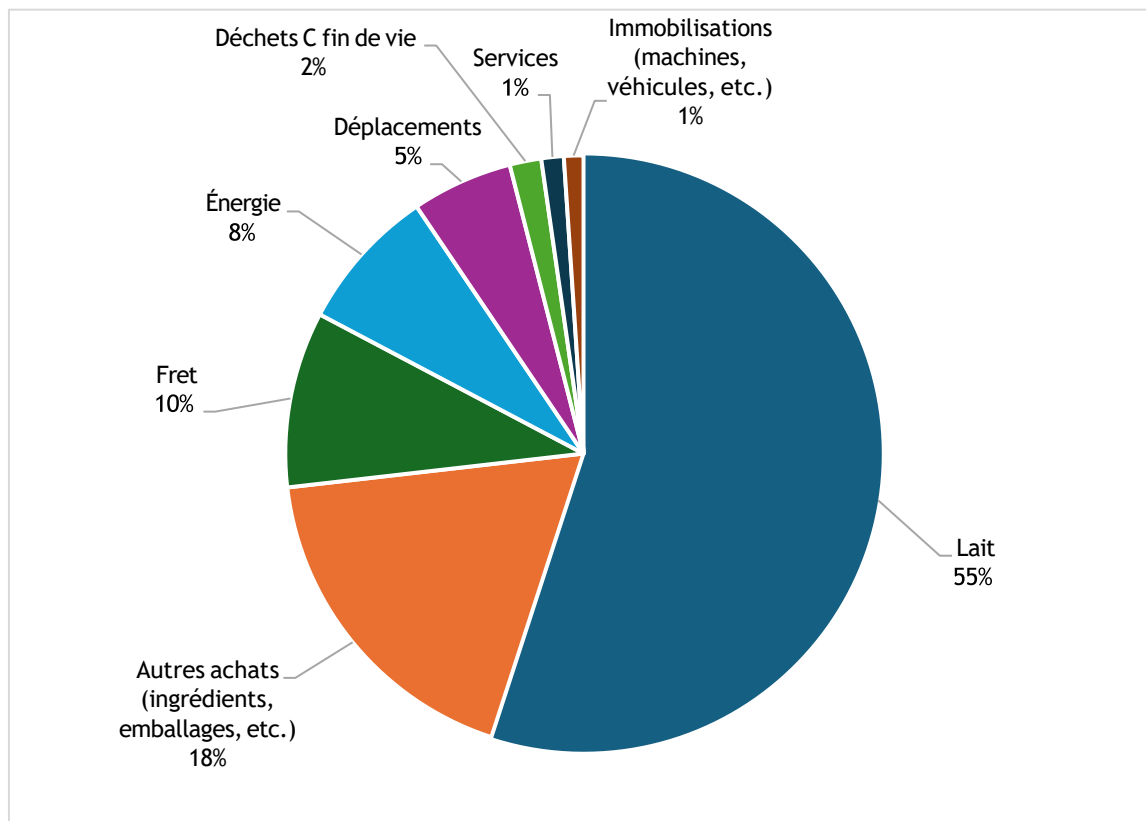
Scopes	Bilan carbone en 2025 (tCO ₂ e)	Pourcentage	Évolution 2025 vs 2022
Scope 1	52 762	11%	+87%
Scope 2	2 528	1%	+20%
Scope 1 & 2	55 290	11%	+82%
Scope 3	431 425	89%	-10%
Total	486 715	100%	-5%

Scope 1 : forte augmentation due à un changement de règle de calcul dans la prise en compte du fret ;

Scope 2 : augmentation due à l'augmentation de l'activité ;

Scope 3 : malgré le quasi-doublement du fret aérien depuis 2022, diminution de 10 % car diminution des achats autres que le lait (ingrédients, emballages, etc.).

Répartition du bilan carbone 2025 selon les postes d'émission



Énergie



- Le gaz naturel représente 85 % des émissions carbone du poste « énergie » pour 43 % de l'énergie consommée ;
- L'électricité représente seulement 10 % des émissions de ce poste pour 23 % de l'énergie consommée, essentiellement grâce au réseau électrique français (les panneaux photovoltaïques de Chef-du-Pont ne produisant que 0,35 % de l'électricité consommée par la Coopérative) (voir encadré) ;

L'empreinte carbone de l'électron en France est de 43 gCO₂e / kWh, pour une moyenne européenne égale à 187 (données 2024). 97 % de l'électricité française en 2025 était produite par une source nucléaire ou renouvelable.



- Le bois représente seulement 5 % des émissions de ce poste, alors qu'il représente 34% de l'énergie consommée (voir encadré).

Bien qu'étant une émission directe, le CO₂ émis par la combustion de **biomasse, dit aussi CO₂ biogénique** (bois, résidus agricoles, etc.) est **exclu du total des émissions de GES dans le scope 1**, car il est considéré comme **neutre en carbone** sur un cycle court (le CO₂ libéré a été précédemment absorbé par la croissance des arbres). Les émissions liées à la biomasse correspondent donc au transport du bois et sont incluses dans le scope 3.

Déchets & Fin de vie



- La rubrique « Déchets & Fin de vie » comptabilise les GES liés aux déchets traités par la coopérative, et ceux traités par les collectivités après tri des consommateurs ;
- 60 % est lié à la collecte et au traitement du polypropylène ;
- 15 % est lié à l'acier ;
- 14 % est lié au verre.

Immobilisations



- 64 % des émissions du poste « Immobilisations » vient des machines et équipements ;
- 21 % vient de la construction.

Achats



- Avec 73 % du bilan carbone, les achats représentent le poste le plus important en termes de GES ;
- 75 % des émissions de ce poste vient du lait ;
- 17 % vient des ingrédients ;
- 7 % vient des emballages ;
- Parmi les ingrédients, les plus impactants sont les huiles et corps gras, les glucides et les sérums et leurs dérivés ;
- Parmi les emballages, les plus impactants sont les boîtes en fer.

Fret



- Le fret aérien représente 56 % des émissions du poste « Fret » pour seulement 3 % des tonnes.kilomètres (t.km) ;
- Le fret routier représente 16 % des émissions de GES pour 11 % des t.km ;
- Le fret maritime représente seulement 28 % des émissions de GES pour 86 % des t.km.

Déplacements



- Le poste « Déplacements » comptabilise les déplacements domicile-travail, professionnels, des visiteurs et des consommateurs ;
- Les déplacements des consommateurs représentent 89 % des émissions de ce poste, même si le chiffre est soumis à un fort taux d'incertitude.

Annexes

		Valeurs calculées										Émissions évitées de GES
		Émissions de GES										
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	HFCs (t CO2e)	PFCs (t CO2e)	SF6 (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Scope 1	1.1 - Émissions directes des sources fixes de combustion	27 485	0	0	0	0	0	0	27 485	51 436	2 610	0
	1.2 - Émissions directes des sources mobiles de	13 354	13	118	0	0	0	0	13 486	15	1 505	0
	1.3 - Émissions directes des procédés	86	0	0	0	0	0	0	86	30	143	0
	1.4 - Émissions directes fugitives	0	0	11	403	0	0	11 291	11 706	0	1 508	0
Sous-total scope 1		40 925	13	130	403	0	0	11 291	52 762	51 482	3 304	0
Scope 2	2.1 - Émissions indirectes liées à la consommation	2 528	0	0	0	0	0	0	2 528	0	253	0
	2.2 - Émissions indirectes liées à la consommation de vap	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total scope 2		2 528	0	0	0	0	0	0	2 528	0	253	0
Scope 3 amont	3.1 - Produits et services achetés	365 169	0	0	0	0	0	0	365 169	0	29 826	0
	3.2 - Biens immobilisés	709	11	0	0	0	0	0	720	11	385	0
	3.3 - Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non	22 974	1 562	28	0	0	0	0	24 564	-51 451	1 739	0
	3.4 - Transport de marchandise amont et distribution	5 647	7	48	0	0	0	584	6 286	0	721	0
	3.5 - Déchets générés	1 757	0	86	0	0	0	0	1 843	0	219	-193
	3.6 - Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.7 - Déplacements domicile travail	2 384	0	0	0	0	0	0	2 384	0	363	0
	3.8 - Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres émissions indirectes amont		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total scope 3 amont		398 641	1 580	162	0	0	0	584	400 967	-51 440	29 786	-193
Scope 3 aval	3.9 - Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.10 - Transformation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.11 - Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.12 - Fin de vie des produits vendus	6 553	0	0	0	0	0	0	6 553	0	379	0
	3.13 - Actifs en leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.14 - Franchises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.15 - Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres émissions indirectes aval		23 904	0	0	0	0	0	1	23 904	0	25 725	0
Sous-total scope 3 aval		30 457	0	0	0	0	0	1	30 458	0	23 586	0
Sous-total Scope 3		429 097	1 580	162	0	0	0	585	431 424	-51 440	34 969	-193
Total		472 551	1 593	292	403	0	0	11 876	486 714	41	34 977	-193

Figure 1 : Tableau de calcul des émissions de GES selon le GHG Protocol